



Schweiz. Verband der Bestattungsdienste
Association suisse des services funéraires
Associazione svizzera dei servizi funebri

www.bestatter.ch
www.entreprises-funeraires.ch
www.onoranze-funebri.ch

info@bestatter.ch
Tel. 031 333 02 33

FORMATION CONTINUE



ASSF – Programme de formation continue & Formulaire d’inscription 2024

Version du 28 mars 2024

TVA & IMPOSITION

TVA : Introduction – c'est quoi la TVA et à quoi ça sert ?

Bases légales, assujettissement, objet de l'impôt, définition des services et biens, particularités de la TVA dans les entreprises de pompes funèbres, les décomptes TVA, discussions et débats, etc.



Imposition des entreprises : Introduction – c'est quoi les impôts et à quoi servent-ils ?

Bases légales (impôts fédéraux, cantonaux et communaux), types et genres d'imposition des entreprises, calcul de l'impôt, discussions et débats, etc.

Formateur :	Formateur spécialisé de FIDAG SA
Lieu du cours :	Yverdon
Durée :	½ journée
Prix :	CHF 230.- (CHF 190.- membre ASSF)
Participants :	Le cours est organisé si au moins 20 participants sont inscrits
Date :	Selon inscriptions, entre fin septembre et début novembre
Attestation :	Attestation de participation délivrée par l'ASSF

LOI SUR LE TRAVAIL & LES SALAIRES

Loi sur le travail : Introduction, bases légales, contrat de travail, les particularités dans le domaine des pompes funèbres (travail jours fériés, de nuit et le weekend, heures de piquet), discussions et débats

Les Salaires : Introduction, bases légales, type de salaires, déductions, discussions et débats



Formateur :	Formateur spécialisé de FIDAG SA
Lieu du cours :	Yverdon
Durée :	½ journée
Prix :	CHF 230.- (CHF 190.- membre ASSF)
Participants :	Le cours est organisé si au moins 20 participants sont inscrits
Date :	Selon inscriptions, entre fin septembre et début novembre
Attestation :	Attestation de participation délivrée par l'ASSF

DROIT SUCCESSORAL

Introduction, bases légales, particularités cantonales, les ayants droits, les héritiers légaux, le testament, le pacte successoral, la réserve héréditaire, l'impôt de succession, la répudiation, déroulement et procédures pour l'entrepreneur de PF, etc.



Formateur-trice :	Notaire ou Juriste spécialisé
Lieu du cours :	Yverdon
Durée :	½ journée
Prix :	CHF 230.- (CHF 190.- membre ASSF)
Participants :	Le cours est organisé si au moins 20 participants sont inscrits
Date :	Selon inscriptions
Attestation :	Attestation de participation délivrée par l'ASSF

LES SOINS DE BASE POUR LES DÉFUNTS

Le cours consiste à apporter aux préparateurs funéraires le protocole et les gestes qui permettent d'effectuer les soins de base aux défunts et garantir ainsi une belle présentation des défunts à leurs familles.



Soins de base sur un défunt : déshabillage, nettoyage du corps, désinfection des parties intimes, pose de protections, panser les plaies, massage des mains, du visage, désinfection de la bouche, rasage, méchage, ligature de bouche, pose des coquilles des yeux, soins des ongles/mains, hydratation de la peau, shampoing, brushing, habillage, teint du visage et des mains.

Chaque participant-e vient avec son propre matériel de soin et du matériel pour prendre des notes. 30-45 minutes du cours seront consacrées aux discussions sur le matériel.

Formateur-trice :	Myriame Marti, Thanatopractrice
Lieu du cours :	Cimetière de Saint-Georges ou des Rois, Genève
Durée :	3 heures (9-12h ou 14-17h)
Prix :	CHF 270.- (CHF 230.- membre ASSF)
Participants :	3 participants par cours
Date :	Selon inscriptions, plusieurs cours sont organisés chaque année.
Attestation :	Attestation de participation délivrée par l'ASSF

DIVERSITÉS RELIGIEUSES

Passage en revue des différents rites et coutumes funéraires, Intervention de représentants des communautés catholique, protestante, musulmane, orthodoxe, juive, bouddhiste, discussions et débat, etc.



Formateur :	Différents intervenants de communautés religieuses
Lieu du cours :	Neuchâtel, Funérarium Ecluse 21
Durée :	1 journée
Prix :	CHF 120.- (CHF 90.- membre ASSF), repas à la charge des participants
Participants :	Le cours est organisé si au moins 10 participants sont inscrits
Date :	Selon inscriptions
Attestation :	Attestation de participation délivrée par l'ASSF

PRÉPARATEUR EN SOINS FUNÉRAIRES (CURML/SHIFT)

Eléments d'éthique et droit du cadavre : Contexte légal de la profession ; Bases anatomiques (appareil locomoteur, systèmes nerveux, cardiovasculaire, respiratoire, lymphatique, digestif, urogénital et endocrinien) ; Bases de thanatologie ; Risques professionnels ; Cours théoriques et mise en pratique ; démonstrations sur corps d'anatomie ; Les protections personnelles, la gestion des déchets, le matériel, les instruments ; L'observation du corps du défunt, la rigidité cadavérique et les lividités cadavériques ; Déshabillage / habillage ; Retrait des dispositifs médicaux ; Toilette et cosmétique : le rasage, le brushing, la manucure et les cosmétiques ; Soins usuels : ligature de bouche, sutures et méchage, dispositifs oculaires ; Cours théoriques et mise en pratique / démonstrations sur corps d'anatomie 2 ; Soins techniques : dégazage, traitement des vésicules, escarres, nécroses, tumeurs, déchirures cutanées ; Restauration : trachéotomie, corps autopsiés, etc.



Formateur :	Dr Varlet / Myriame Marti
Lieu du cours :	UNIL-CHUV, Rue du Bugnon 9, 1000 Lausanne
Durée :	1 journée
Prix :	CHF 1450.- (CHF 1150.- membre ASSF), repas à la charge des participants
Inscriptions :	Renseignements et inscriptions auprès du secrétariat du SHIFT à shift@chuv.ch
Attestation :	Certificat de participation délivrée par le CHUV



Formulaire d'inscription

Participant/e
Prénom et Nom _____

Rue _____

NPA et Lieu _____

Téléphone _____

Mail _____

Entreprise _____

Membre ASSF Oui Non

Adresse de facturation si différente _____

Je m'inscris au/x cours suivant/s

- TVA & IMPOSITION
- LOI SUR LE TRAVAIL & LES SALAIRES
- DROIT SUCCESSORAL
- SOINS DE BASE POUR LES DÉFUNTS
- DIVERSITÉS RELIGIEUSES
- PRÉPARATEUR SOINS FUNÉRAIRES => **inscription shift@chuv.ch**

Lieu et date _____

Signature _____

Le présent formulaire doit être envoyé à secretariat@bestatter.ch

Vous recevrez ensuite une confirmation d'inscription ainsi qu'une facture à l'adresse que vous aurez indiquée ci-dessus. Le paiement des frais d'inscription doit être effectué dans les délais, mais au plus tard avant le début des cours.